



015-2023

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230113-014-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 24/01/2023

Arrêté n°014/2023

**OBJET : Désignation des représentants de la Ville au sein des commissions communales de sécurité (CCS)**

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération 032/2020 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant sur l'Élection du Maire,

Vu la délibération n°039/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'Adjoints, et à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°046/2022 du Conseil municipal du 26 septembre 2022 portant sur l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n°156/2020 en date du 8 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants de la Ville au sein des commissions communales de sécurité (CCS),

Vu l'arrêté n° 147/2020 en date du 7 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX en sa qualité de Conseillère municipale déléguée à la vie économique, commerce et artisanat,

Vu l'arrêté n°289/2022 en date du 27 septembre 2022 portant délégation de fonction à Madame Quynh NGO en qualité d'Adjointe au Maire chargée des Mobilités aux déplacements et des nouvelles technologies,

Vu l'arrêté n°292/2022 en date du 27 septembre 2022 portant délégation de fonction à Madame Philomène PINTO en qualité d'Adjointe au Maire chargée de l'action sociale, prévention santé, devoir de mémoire, seniors et aux échanges intergénérationnels,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Marc DUFOUR,

Considérant l'impossibilité pour Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX de présider la totalité des commissions de sécurité pour les Établissements Recevant du Public (ERP) de la ville de Morangis,

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, Conseillère municipale déléguée à la vie économique, commerce et artisanat, assurera la présidence des commissions de sécurité des bâtiments de la ville de Morangis.

**Article 2 :** Madame Quynh NGO, Adjointe au Maire, déléguée aux mobilités, déplacements et nouvelles technologies, assurera la présidence des commissions de sécurité en remplacement de Madame Josiane GONZALEZ LAMOUREUX en cas d'empêchement de cette dernière.

**Article 3 :** Madame Philomène PINTO, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale, prévention santé, devoir de mémoire, seniors et aux échanges intergénérationnels, assurera la présidence des commissions de sécurité en remplacement de Mesdames Josiane GONZALEZ LAMOUREUX et Quynh NGO en cas d'empêchement de ces dernières.

**Article 4** : Cette délégation de fonction et de signature recouvre toutes les décisions à prendre concernant les commissions de sécurité. Elle s'exercera sous ma surveillance et ma responsabilité.

Fait à Morangis, le 13 janvier 2023

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET

Notifié le :  
Signature de l'intéressée :



*Brigitte Vermillet*

**Arrêté certifié exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.